

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 16/095 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT APPROBATION DU LANCEMENT DES APPELS A PROJETS DE L'AGENCE DU TOURISME DE LA CORSE AU TITRE DE L'AXE 5 - PRIORITE D'INVESTISSEMENT 6.C- DU PO FEDER FSE POUR LA CORSE 2014-2020

SEANCE DU 26 MAI 2016

L'An deux mille seize et le vingt-six mai, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ARMANET Guy, BARTOLI Marie-France, BARTOLI Paul-Marie, BERNARDI François, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CANIONI Christophe, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, CHAUBON Pierre, COLOMBANI Paul-André, COMBETTE Christelle, CORDOLIANI René, FAGNI Muriel, GIACOBBI Paul, GUIDICELLI Lauda, LEONETTI Paul, MONDOLONI Jean-Martin, MURATI-CHINESI Karine, NADIZI Françoise, OLIVESI Marie-Thérèse, ORSONI Delphine, OTTAVI Antoine, POLI Laura Maria, PONZEVERA Juliette, PROSPERI Rosa, PUCCI Joseph, RISTERUCCI Josette, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SANTUCCI Anne-Laure, SIMEONI Marie, TALAMONI Jean-Guy, TOMA Jean, TOMASI Petr'Antò, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. BENEDETTI François à Mme SIMEONI Marie
Mme BORROMEI Vanina à M. BIANCUCCI Jean
Mme CASALTA Mattea à M. PUCCI Joseph
M. CESARI Marcel à Mme FAGNI Muriel
Mme FILIPPI Marie-Xavière à M. CANIONI Christophe
Mme GRIMALDI Stéphanie à Mme COMBETTE Christelle
Mme GUIDICELLI Maria à M. GIACOBBI Paul
Mme GUISEPPI Julie à Mme POLI Laura Maria
Mme NIVAGGIONI Nadine à Mme PONZEVERA Juliette
M. de ROCCA SERRA Camille à MONDOLONI Jean-Martin
M. ROSSI José à M. TOMA Jean

ETAIENT ABSENTS : Mme et MM.

LACOMBE Xavier, MARIOTTI Marie-Thérèse, PARIGI Paulu Santu, SANTINI Ange, STEFANI Michel, TATTI François.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,

- VU** la délibération n° 15/218 AC de l'Assemblée de Corse du 17 septembre 2015 approuvant le PO FEDER/FSE 2014-2020, pour la Corse et autorisant le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer les conventions de gestion afférentes à sa mise en œuvre opérationnelle,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Economique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,
- APRES** avis de la Commission des Finances et de la Planification,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

VALIDE le présent rapport.

ARTICLE 2 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à prendre toutes mesures utiles à la mise en œuvre des appels à projets suivants :

- Soutien aux activités de tourisme nautique,
- Soutien aux activités de tourisme rural de montagne,
- Soutien à la structuration de la filière cyclotourisme.

ARTICLE 3 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à prendre toutes mesures utiles à la prorogation de ces appels à projets ainsi qu'au lancement des futurs appels à projets.

ARTICLE 4 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 26 mai 2016

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI

ANNEXES

<p style="text-align: center;">RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE</p>

Objet : Programme Opérationnel FEDER 2014-2020 - Lancement d'appels à projets présentés par l'Agence du Tourisme de la Corse en faveur du soutien aux activités de tourisme nautique, de tourisme rural de montagne et à la structuration de la filière cyclotourisme

La Collectivité Territoriale de Corse, Autorité de Gestion du Programme Opérationnel FEDER pour la période 2014-2020 et l'Agence du Tourisme de la Corse ont décidé de renforcer leurs actions communes en faveur de la structuration et du développement de filières touristiques identifiées sur des thématiques prioritaires, dans le cadre de la stratégie d'investissement de ce Programme.

Les deux présents appels à projets sont initiés par l'Agence du Tourisme de la Corse, en sa qualité d'organisme désigné Chef de file et Instructeur de l'axe 5 - priorité d'investissement 6.c du Programme précité.

La mise en œuvre opérationnelle de cette priorité doit concourir à *«Augmenter la fréquentation des sites touristiques régionaux par des actions de valorisation du patrimoine naturel et culturel »*.

Le premier appel à projets porte sur le soutien aux activités de tourisme nautique.

Il consiste en la réalisation de projets destinés à mettre en valeur touristique des espaces littoraux et marins, supports d'activités de tourisme nautique dans un souci constant de développement durable et en particulier de préservation des milieux.

L'objectif stratégique de cet appel à projet doit permettre d'inciter les acteurs publics ainsi que les acteurs privés du secteur associatif à mettre en œuvre des projets visant, dans une optique d'étalement dans le temps, l'amélioration des conditions d'accueil et de développement d'activités touristiques génératrices de consommations touristiques directes mais également indirectes irriguant plus largement l'économie locale.

En effet, la Corse bénéficie d'un environnement nautique exceptionnel sans être nécessairement dotée des équipements toujours adéquats pour en maximiser les retombées tout en préservant la ressource.

L'activité plaisance sur les bassins « méditerranéen » et « tyrrhénien » est en croissance constante et si le secteur est assurément porteur de flux économiques, le livre blanc de la plaisance en Corse (UPPC juin 2015) pointe sur certaines zones précises *« des niveaux de fréquentation en été devenus hors de contrôle dans certains endroits »*. Ce dépassement de seuils soutenable pèse sur la ressource environnementale et exige des régulations.

L'espace littoral insulaire est confronté à trois constats majeurs de situation :

- D'une part, il est clairement sous équipé en accueil de plaisance au passage, ce qui entraîne avec la recrudescence de mouillages forains un double effet déperdition financière et pression majorée sur les milieux fragiles. Il s'agit par conséquent d'articuler ces mouillages aux stations dédiées afin de générer des flux de consommation touristique à terre et à irriguer ces flux vers les offres des territoires et arrière-pays,
- D'autre part, les aménagements et équipements dans les stations balnéaires et ports ne sont pas toujours bien connectés avec le reste de l'offre touristique de leurs périmètres d'influence. Ainsi, certains sites peuvent paraître insuffisamment en prise avec les cœurs de station et les offres périphériques du territoire et ne jouent qu'insuffisamment leur rôle d'attraction et d'animation de ces stations,
- Enfin, les espaces publics mis à disposition ou concédés pour l'exercice de services et d'activités nautiques sont souvent de qualité inégale et pas toujours adaptés aux exigences de bonnes conditions d'accueil des publics. Ces équipements ne sont pas nécessairement bien intégrés dans l'environnement et mériteraient une réelle requalification autour de projets d'aménagements y compris paysagers en priorisant les matériaux naturels. La qualité de l'accueil, par là même pénalisée, suggère donc d'y apporter des solutions appropriées.

Le deuxième appel à projets porte sur le soutien aux activités de tourisme rural de montagne

Cet appel à projets concerne le soutien à la réalisation de projets d'investissement destinés à développer et valoriser une offre touristique au bénéfice des territoires ruraux et de montagne. En effet au cœur de ces espaces, le constat dans ce domaine met en exergue une situation atone en raison de tendances socio-économiques telles que :

Le phénomène de désertification au profit des pôles urbains plus attractifs en termes d'activités et d'emplois, le poids d'une démographie vieillissante, des problématiques spécifiques de gestion foncière et de logement, un maillage inégal en matière d'accessibilité, de communication de services et d'infrastructures de transport, des modes de gouvernance peu efficaces, une offre touristique peu diversifiée et peu structurée ...

- L'enjeu de cet appel à projets consiste à accompagner et soutenir des opérateurs publics et associatifs dans une mise en commun de leurs ressources culturelles, identitaires et patrimoniales au service de projets de développement touristique facteurs de richesses , de cohésion sociale et d'attractivité.
- Ces actions s'inscrivent par ailleurs dans le cadre des orientations définies au titre du Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse et du Plan Montagne. Le défi majeur étant celui d'un rééquilibrage économique durable afin d'organiser et gérer les flux touristiques en faveur de ces territoires ruraux de montagne et de leurs espaces villageois afin d'en diminuer la vulnérabilité économique et sociale, jouer sur un principe de complémentarité entre ces territoires et encourager les activités productives et d'emplois.

Le troisième appel à projets porte sur la structuration de la filière cyclotourisme

Cette activité touristique s'inscrit dans un courant de croissance global de marché continu avec différents niveaux de pratique pour lesquels la Corse fournit un terrain de jeu exceptionnel au potentiel nettement sous-exploité. A l'instar d'autres activités de pleine nature, ce type de tourisme constitue une niche d'étalement de saison en se pratiquant essentiellement d'avril à juin et de septembre à octobre. De par sa configuration géographique, la Corse doit être considérée essentiellement comme une destination pour cyclotouriste envisageant un séjour sportif sans nécessiter un niveau de compétition. L'épreuve emblématique du Tour de France en 2013 en Corse a projeté la lumière sur les potentialités autour desquelles doivent être en mesure de se catalyser des initiatives sur cette filière en phase avec le positionnement « nature » de la Corse.

Les constats aujourd'hui montrent de réelles lacunes à combler :

- Une faiblesse régionale en terme d'aménagements spécifiques (vélo-route, voie verte, voies cyclables) ; ces voies sécurisées sont de nature à encourager les Tours Opérateurs qui souhaitent programmer la Corse et rassurer une certaine clientèle très pratiquante (Hollandaise, Allemande, cyclistes itinérants également),
- Un manque de lisibilité de l'offre existante (infrastructures, circuits, hébergement, services vélo). Pour la clientèle française qui majoritairement organise seule son séjour, à contrario de la clientèle étrangère, l'accès à l'information nécessaire à la mise en forme d'un séjour est difficile et laborieuse,
- La desserte aérienne qui représente 40 % des passagers transportés pour la Corse semble mal adaptée pour le transport de ce type de clientèle (le transport par avion du cycliste et de son équipement est problématique). Les transports collectifs intérieurs, par train et par autocar, ne sont pas adaptés,
- Les hébergements touristiques sont peu ou pas adaptés à l'accueil et aux attentes de ce type de clientèle qui se déplace souvent en groupe constitué (absence de garage à vélo, de repas spécifique, d'informations liées à cette activité et de services adaptés).

L'objectif stratégique de ce troisième appel à projet consiste donc à poser les bases d'une première phase d'investissement en vue de l'émergence d'une future destination touristique vélo en Corse.

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée de Corse de procéder au lancement de ces appels à projets.

Les cahiers des charges figurent en annexe du présent rapport.